

VERSION 2.0
AVRIL 2024
702P09216

Presse de production Xerox® Iridesse®

Guide de référence sur la sécurité, la réglementation, le
recyclage et la mise au rebut

© 2024 Xerox Corporation. Tous droits réservés. Xerox®, Iridesse® et SquareFold® sont des marques commerciales de Xerox Corporation aux États-Unis et dans d'autres pays.

Adobe® et le logo d'Adobe PDF sont des marques déposées d'Adobe Systems, Inc. PostScript® est une marque déposée d'Adobe utilisée avec Adobe PostScript Interpreter, le langage de description de pages d'Adobe et d'autres produits d'Adobe. Ce produit n'est pas approuvé ou parrainé par Adobe Systems, éditeur d'Adobe Photoshop.

Fiery® et PrintMe® sont des marques déposées de Electronics For Imaging, Inc.

Apple, et EtherTalk sont des marques commerciales ou des marques déposées d'Apple Computer, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

GBC® et AdvancedPunch® sont des marques commerciales ou déposées de General Binding Corporation.

Microsoft, Windows, Edge et Internet Explorer sont des marques déposées de Microsoft Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

Mozilla Firefox est une marque de Mozilla Foundation.

UNIX est une marque déposée de The Open Group.

BR678

Table des matières

Sécurité	5
Informations utiles et sécurité	6
Sécurité électrique	7
Directives générales.....	7
Mise hors tension d'urgence	7
Cordon d'alimentation et alimentation électrique	7
Dispositif de déconnexion.....	8
Sécurité laser	9
Sécurité laser en Amérique du Nord.....	9
Sécurité laser dans l'Union européenne.....	9
Sécurité d'utilisation.....	10
Informations sur l'ozone	11
Précautions relatives à la maintenance	12
Utilisation de l'aspirateur pour les projections de toner	12
Informations sur les consommables	13
Sécurité de la batterie.....	14
Symboles sur le produit.....	15
Contact pour toute information sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité.....	19
Réglementation	21
Réglementation de base	22
Réglementation FCC aux États-Unis.....	22
Canada.....	22
Conformité dans l'Union européenne et l'espace économique européen.....	23
Union européenne – accord sur les appareils de traitement d'images (lot 4).....	23
Conformité dans l'Union économique eurasiatique	25
Réglementation RoHS en Turquie	25
Conformité à la directive RoHS en Ukraine.....	25
Réglementation relative à la copie	26
États-Unis.....	26
Canada.....	27
Autres pays.....	28
Certification de sécurité	29
Fiches de données de sécurité.....	30
Recyclage et mise au rebut	31
Tous les pays.....	32
Retrait de la batterie.....	32
Amérique du Nord	33
Union européenne	34
Mise au rebut en dehors de l'Union européenne.....	34
Autres pays	35

Sécurité

Ce chapitre contient :

Informations utiles et sécurité.....	6
Sécurité électrique.....	7
Sécurité laser.....	9
Sécurité d'utilisation.....	10
Précautions relatives à la maintenance.....	12
Informations sur les consommables.....	13
Sécurité de la batterie.....	14
Symboles sur le produit.....	15
Contact pour toute information sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité.....	19

La presse et les consommables recommandés ont été conçus et testés pour satisfaire aux exigences de sécurité les plus strictes. Suivre attentivement les recommandations ci-après pour garantir une utilisation en toute sécurité de la presse Xerox®.

Informations utiles et sécurité



Remarque : Cet équipement doit être placé hors de portée des enfants.

La presse Xerox® et ses consommables sont conçus et testés pour satisfaire des exigences de sécurité strictes. Ces exigences comprennent l'évaluation et la certification par un organisme de sécurité, la conformité aux réglementations électromagnétiques et aux normes environnementales établies.

Les tests de sécurité et d'environnement ainsi que la performance de ce produit ont été réalisés avec des produits Xerox® uniquement.

Les modifications non autorisées, notamment l'ajout de nouvelles fonctions ou la connexion d'appareils externes, peuvent invalider la certification du produit. Pour plus d'informations, contacter un représentant Xerox.

Sécurité électrique

DIRECTIVES GÉNÉRALES



Avertissement ! Lire les avertissements suivants.

- Ne pas introduire d'objets dans les fentes et les ouvertures de la presse. Tout contact avec un élément électrique ou la création d'un court-circuit sur une pièce peut provoquer un incendie ou une électrocution.
- Ne jamais retirer de panneaux ou protections fixés par des vis, sauf lors de l'installation d'équipement en option et lorsque des instructions spécifiques invitent à le faire. Mettre la presse hors tension lors de telles installations. Débrancher le cordon d'alimentation lors du retrait de panneaux et protections pour installer un équipement en option. À l'exception des options pouvant être installées par l'utilisateur, aucune des pièces se trouvant derrière ces panneaux ne doit faire l'objet d'une intervention de maintenance par l'utilisateur.

MISE HORS TENSION D'URGENCE

Les conditions suivantes peuvent compromettre la sécurité d'utilisation de l'appareil :

- le cordon d'alimentation est endommagé ;
- le déversement de liquide dans la presse ;
- l'exposition de la presse à l'eau ;
- la presse émet de la fumée ou sa surface est exceptionnellement chaude ;
- la presse émet des bruits ou odeurs inhabituel(le)s ;
- la presse entraîne le déclenchement d'un disjoncteur, d'un fusible ou de tout autre dispositif de sécurité.

Si l'une de ces situations se produit, procéder comme suit :

1. mettre la presse immédiatement hors tension ;
2. débrancher le cordon d'alimentation de la prise électrique ;
3. appeler un technicien d'entretien agréé.

CORDON D'ALIMENTATION ET ALIMENTATION ÉLECTRIQUE



Avertissement ! Pour éviter tout risque d'incendie ou d'électrocution, ne pas utiliser de rallonges, barrettes multiprises ou prises électriques. Toujours respecter les codes nationaux et locaux du bâtiment, de prévention des incendies et d'électricité en ce qui concerne la longueur du câble, la taille du conducteur, la mise-à-la terre et la protection.

- Utiliser les cordons d'alimentation fournis avec la presse.
- Ne pas débrancher ni modifier le cordon d'alimentation.
- La prise électrique doit être à proximité de la presse et facilement accessible.

- Brancher le cordon d'alimentation directement dans une prise électrique correctement mise à la terre. S'assurer que chaque extrémité du cordon est bien connectée. Dans le doute, demander conseil à un électricien pour savoir si une prise est mise à la terre.
- Ne pas utiliser un adaptateur de mise à la terre pour connecter cet équipement à une prise électrique ne comportant pas de borne de mise à la terre.
- L'alimentation électrique de la presse doit répondre aux exigences indiquées sur la plaque signalétique à l'arrière de l'appareil. Le cas échéant, consulter le fournisseur d'électricité local ou un électricien agréé.
- Ne pas placer la presse à un endroit où les gens peuvent marcher sur le cordon d'alimentation.
- Ne pas placer d'objets sur le cordon d'alimentation.
- En aucun cas, ne pas brancher ni débrancher le cordon d'alimentation lorsque l'interrupteur est en position Marche.
- Remplacer le cordon d'alimentation lorsqu'il est usé ou endommagé.
- Pour éviter une électrocution et ne pas endommager le cordon d'alimentation, tirer sur la fiche lors du débranchement.

DISPOSITIF DE DÉCONNEXION

Le cordon d'alimentation est le dispositif de déconnexion de ce périphérique. Pour couper l'alimentation électrique de la presse, débranchez le cordon d'alimentation de la prise électrique.

Sécurité laser

SÉCURITÉ LASER EN AMÉRIQUE DU NORD

Ce produit est conforme aux normes de sécurité et est certifié comme produit laser de classe 1 sous les réglementations de produits laser du Center for Devices and Radiological Health (CDRH) des États-Unis et du secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques (FDA). Ce produit est conforme aux normes de performance du FDA pour les produits laser, à l'exception des déviations conformément à l'avis laser n° 50 du 24 juin 2007. Cette réglementation s'applique aux produits laser commercialisés aux États-Unis. L'étiquette sur la presse de production indique la conformité à la réglementation du CDRH et doit être apposée sur les produits laser commercialisés aux États-Unis. Ce produit n'émet pas de rayonnements laser dangereux.



Avertissement relatif aux lasers : Le recours à des commandes, réglages ou procédures qui ne seraient pas spécifiés dans le présent manuel peut entraîner une exposition dangereuse au rayonnement laser.

Étant donné que le rayonnement émis à l'intérieur de ce produit est complètement confiné dans le boîtier de protection et les capots extérieurs, le faisceau laser ne peut s'échapper de la presse de production pendant aucune phase de fonctionnement.

Ce produit comporte des étiquettes d'avertissement laser. Ces étiquettes sont destinées à être utilisées par le technicien Xerox et sont placées sur ou près des panneaux ou des écrans qui nécessitent des outils spéciaux pour le retrait. Il est interdit d'enlever l'un des panneaux. Les zones qu'ils protègent ne contiennent aucun élément remplaçable par l'opérateur.

SÉCURITÉ LASER DANS L'UNION EUROPÉENNE

Ce produit est conforme à la norme de sécurité EN 60825-1 de l'IEC : 2014.

L'équipement est conforme aux normes d'utilisation des produits laser définies par des agences gouvernementales, nationales et internationales et est certifié produit laser de classe 1. Il n'émet pas de rayonnement dangereux. En effet, au cours de chaque opération d'utilisation et de maintenance client, le faisceau est entièrement confiné.



Avertissement ! Le recours à des commandes, réglages ou procédures qui ne seraient pas spécifiés dans le présent manuel peut entraîner une exposition dangereuse au rayonnement laser.

Pour plus d'informations relatives à la sécurité du produit ou de matériels fournis par Xerox, envoyer une requête par courrier électronique à l'adresse EHS-Europe@xerox.com

Sécurité d'utilisation

L'appareil Xerox et ses consommables ont été conçus et testés pour répondre aux exigences de sécurité les plus strictes. Il a fait l'objet d'un contrôle et d'une homologation par un organisme de sécurité et a été déclaré conforme aux normes en vigueur en matière de respect de l'environnement.

Prêter attention aux recommandations suivantes pour utiliser la presse en toute sécurité :

- Ne pas retirer de magasin lorsqu'une impression est en cours.
- Ne pas ouvrir les portes lorsqu'une impression est en cours.
- Ne pas approcher les mains, les cheveux, une cravate, etc., des rouleaux d'entraînement et de sortie.
- Les panneaux qui nécessitent des outils pour le retrait protègent les zones à risque de la presse. Ne pas retirer les panneaux de protection.
- Ne pas tenter de retirer du papier coincé profondément dans la presse. Mettre rapidement l'imprimante hors tension et contacter un représentant Xerox local.
- Pour éviter tout danger de basculement, ne pas pousser ou déplacer le périphérique lorsque tous les magasins sont étendus.
- Ne pas placer la presse à des emplacements susceptibles de subir des vibrations.
- Pour des performances optimales, utiliser la presse à l'altitude indiquée à la section *Spécifications environnementales* de la documentation numérique de l'utilisateur.
- Utiliser du matériel et consommables spécialement conçus pour la presse. L'utilisation de consommables non conformes peut entraîner une dégradation des performances et provoquer des dommages.
- Respecter les avertissements et les instructions apposés sur ou fournis avec cet appareil.
- Placer la presse dans une zone avec dégagement suffisant pour la ventilation et les interventions d'entretien.
- Placer l'appareil sur une surface plane et résistante (pas sur une moquette ou un tapis épais) capable de supporter son poids.
- Éviter de déplacer la presse. Un dispositif de nivellement abaissé lors de l'installation de la presse peut endommager le tapis ou le sol.
- Ne pas installer la presse à proximité d'une source de chaleur.
- Ne pas exposer la presse à la lumière directe du soleil.
- Ne pas entreposer ou utiliser la presse dans un environnement extrêmement chaud, froid ou humide.
- Ne pas exposer la presse à l'air froid provenant d'un système d'air conditionné.
- Ne pas placer de récipients de café ou d'autres liquides sur la presse.
- Ne pas bloquer ni couvrir les fentes et ouvertures de ventilation de la presse.
- Ne pas forcer les dispositifs de sécurité électriques ou mécaniques.



ATTENTION ! SURFACE CHAUDE : Faire attention lors d'entretiens sur des zones portant ce symbole d'avertissement. Ces zones peuvent être très chaudes et ne doivent pas être touchées.

Pour plus d'informations sur la sécurité concernant la presse ou le matériel, contacter un représentant Xerox.

INFORMATIONS SUR L'OZONE

L'imprimante dégage de l'ozone dans des conditions normales d'utilisation. L'ozone est plus lourd que l'air et son volume dépend du nombre d'impressions produites. Installer l'imprimante dans une pièce bien ventilée.

Pour plus d'informations, se reporter *Points saillants sur l'ozone* et *Points saillants sur la ventilation* à l'adresse www.xerox.com/EHS ou www.xerox.com/EHS-eu.

Précautions relatives à la maintenance

Ne jamais effectuer d'opérations de maintenance autres que celles décrites dans cette documentation de l'imprimante.



Avertissement ! N'utilisez pas de produits de nettoyage en aérosol. Les nettoyeurs aérosols présentent un risque d'explosion ou d'inflammabilité lorsqu'ils sont utilisés sur un équipement électromécanique.

Utiliser les consommables et produits de nettoyage conformément aux instructions fournies.

Ne pas retirer les capots ou les caches fixés à l'aide de vis. Les zones qu'ils protègent ne contiennent aucun élément qui nécessite l'entretien de la part du client.



Remarque : La presse de production Xerox dispose de fonctions d'économie d'énergie qui permettent de réduire la consommation électrique en cas d'inactivité. Elle peut rester sous tension de façon continue.





ATTENTION ! SURFACE CHAUDE : Les surfaces métalliques dans la zone du module four sont chaudes. Faire preuve de prudence pendant la résolution d'incidents papier dans cette zone et éviter de toucher des surfaces métalliques.

UTILISATION DE L'ASPIRATEUR POUR LES PROJECTIONS DE TONER

Utiliser un balai ou un chiffon mouillé pour nettoyer le toner renversé. Balayer lentement pour minimiser la génération de poussière. Éviter d'utiliser un aspirateur. Si le nettoyage nécessite un aspirateur, veiller à ce qu'il soit adapté à l'aspiration de poussières combustibles (exemple : moteur protégé contre les explosions et tuyau conducteur).

Informations sur les consommables

 **Attention :** L'utilisation de consommables de marque autre que Xerox n'est pas recommandée. La garantie Xerox, le Contrat de service et la Garantie de satisfaction totale ne couvrent pas les dommages, la défaillance ou la dégradation du rendement résultant de l'utilisation de consommables de marque autre que Xerox, ou l'utilisation de consommables Xerox non spécifiés pour cette presse de production. La Garantie de satisfaction totale est disponible aux États-Unis et au Canada. Sa couverture peut varier selon les régions. Pour plus de détails, contacter un représentant Xerox.

 **Avertissement !** Lors de la manipulation de cartouches d'encre, par exemple, ou le module four, éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Un contact oculaire peut provoquer des irritations et une inflammation. Éviter de retourner ou de démonter les cartouches. Cela peut accroître les risques d'irritation de la peau ou des yeux.

Stocker tous les consommables conformément aux instructions figurant sur l'emballage.

Conserver tous les consommables hors de portée des enfants.

Ne jamais jeter de toner, de cartouche ou de flacon de toner dans une flamme nue.

Pour plus d'informations sur le programme de recyclage des consommables Xerox®, consulter le site :

- Pour les États-Unis ou le Canada : www.xerox.com/recycling
- Pour l'Europe et d'autres régions : www.xerox.com/recycling-eu

Sécurité de la batterie

Un ou plusieurs circuits imprimés de cette imprimante comportent une pile en lithium.

Éviter de la réparer ou de la remplacer. En cas de problème avec la pile, contacter un technicien agréé pour résoudre le problème.









La batterie au lithium de cette imprimante contient du perchlorate. Pour plus d'informations sur les procédures de manipulation spéciales associées au perchlorate, consulter le site www.dtsc.ca.gov/hazardouswaste/perchlorate.















Avertissement ! Si la batterie du circuit imprimé est mal installée, il y a un risque d'explosion.




Symboles sur le produit

Se reporter au tableau suivant pour les symboles du produit et leur définition.

SYMBOLE	DÉFINITION
	<p>Attention</p> <p>Ce symbole indique une mesure obligatoire à prendre afin d'éviter tout dommage dans ces zones.</p>
	<p>Avertissement</p> <p>Ce symbole avertit les utilisateurs de zones présentant un risque de dommages corporels.</p>
	<p>Avertissement surface chaude</p> <p>Ce symbole avertit les utilisateurs de la présence de zones dans lesquelles il ne faut surtout pas toucher les surfaces portées à forte chaleur.</p>
	<p>Avertissement laser</p> <p>Ce symbole indique qu'un rayon laser est utilisé et avertit l'utilisateur qu'il doit se reporter aux informations de sécurité appropriées.</p>
	<p>Verrouiller</p> <p>Ce symbole est généralement utilisé avec un graphique de résolution d'incidents papier pour signaler qu'un déflecteur ou une poignée est fermé(e) ; reportez-vous à l'exemple ci-dessous :</p>  <p>Toujours veiller à remettre les zones de résolution d'incidents papier à leurs positions initiales et/ou les fermer (verrouiller).</p>
	<p>Déverrouiller</p> <p>Lorsque ce symbole est utilisé avec un graphique de résolution d'incidents papier, il indique qu'un déflecteur ou une poignée de résolution d'incidents papier est ouvert (e) ou déverrouillé(e) ; reportez-vous à l'exemple ci-dessous :</p>  <p>Toujours veiller à remettre les zones de résolution d'incidents papier à leurs positions initiales et/ou les fermer (verrouiller).</p>

SYMBOLE	DÉFINITION
	<p>Ne pas laisser ouvert ou déverrouillé</p> <p>Ceci concerne les zones de résolution d'incidents papier, notamment les déflecteurs, le loquet et les poignées. Cela s'applique également aux portes et magasins/tiroirs. Elle accompagne généralement un symbole déverrouillé.</p>
	<p>Ne pas toucher</p> <p>Ce symbole est généralement accompagné d'un symbole et zone d'avertissement surface chaude, notamment le module four, porté à forte chaleur ; reportez-vous aux exemples suivants :</p>  <p>Ne pas toucher à ces zones, car vous risquez de vous blesser.</p>
	<p>Ne pas utiliser de transparents ou de transparents de rétroprojection.</p>
	<p>Ne pas utiliser d'enveloppes</p>
	<p>Ne pas utiliser d'enveloppes ouvertes</p>
	<p>Ne pas utiliser du papier plié, recourbé ou froissé.</p>
	<p>Ne pas utiliser du papier jet d'encre</p>
	<p>Ne pas utiliser de cartes postales.</p>

SYMBOLE	DÉFINITION
	<p>Ne rien enregistrer dans cette zone</p>
	<p>Ne pas ouvrir une zone de résolution d'incidents</p> <p>Ce graphique est accompagné de ce qui suit :</p> <div data-bbox="472 674 817 842" style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <ul style="list-style-type: none"> • Le premier graphique indique l'ordre dans lequel les zones de résolution d'incidents doivent être ouvertes pour y retirer du papier coincé : la zone 1, puis la zone 2. • Le deuxième graphique indique à l'utilisateur que la zone 2 ne doit pas être ouverte avant la zone 1.
	<p>Ne pas incinérer la cartouche de toner</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas jeter une cartouche de toner dans une flamme nue ou l'incinérer. • Toujours consulter les instructions de recyclage correspondant à la région ou au marché pour obtenir des informations et des procédures de mise au rebut adéquates.
	<p>Ne pas incinérer le flacon récupérateur de toner</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas jeter un flacon récupérateur de toner dans une flamme nue ou l'incinérer. • Toujours consulter les instructions de recyclage correspondant à la région ou au marché pour obtenir des informations et des procédures de mise au rebut adéquates.

SYMBOLE	DÉFINITION
	<p>Ne pas retirer rapidement</p> <p>Ce graphique est accompagné de celui qui suit pour indiquer que le flacon récupérateur de toner doit être retiré lentement.</p>  <p>Retirer lentement le flacon récupérateur de toner évite la possibilité de dispersion de l'encre dans l'air.</p>
	<p>Ne pas jeter en suivant la procédure d'élimination de déchets ménagers.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce symbole confirme qu'il ne faut pas éliminer les éléments tels que les modules remplaçables par le client (CRU) dans la procédure normale d'élimination de déchets ménagers. Éliminer ces éléments conformément aux procédures nationales convenues. • Ce symbole accompagne souvent les piles et indique que les produits électriques et électroniques utilisés et les piles ne doivent pas être mélangés aux déchets ménagers de manière générale. • Pour obtenir des informations sur le ramassage et le recyclage, contacter la municipalité locale, le service d'enlèvement des déchets ou le point de vente où les articles ont été initialement achetés.

Contact pour toute information sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité

Pour plus d'informations sur l'environnement, la santé et la sécurité concernant ce produit Xerox® et ses consommables, contacter les services d'assistance client suivants :

- Adresse Web : www.xerox.com/environnement ou www.xerox.com/environnement_europe
- États-Unis et Canada : 1-800-ASK-XEROX (1-800-275-9376)
- Pour d'autres régions, envoyer une requête par courrier électronique à l'adresse EHS-Europe@xerox.com

Réglementation

Ce chapitre contient :

Réglementation de base	22
Réglementation relative à la copie.....	26
Certification de sécurité.....	29
Fiches de données de sécurité	30

Cette section fournit des informations relatives aux réglementations de votre presse de production.

Réglementation de base

Xerox® a testé cette imprimante et certifie qu'elle est conforme aux normes d'émission et d'immunité électromagnétiques. Ces normes ont pour but de limiter les interférences générées ou subies par ce système dans un environnement de bureau classique.

Les modifications apportées à ce périphérique non approuvées par Xerox® Corporation peuvent entraîner l'annulation du droit de l'utilisateur d'utiliser l'équipement.

RÉGLEMENTATION FCC AUX ÉTATS-UNIS

Ce produit a été testé et satisfait aux limites s'appliquant aux appareils numériques de classe A, en vertu des dispositions de l'alinéa 15 de la réglementation FCC (Federal Communications Commission). Ces limites visent à garantir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles quand l'appareil est utilisé dans un environnement commercial. Ce matériel génère, utilise et peut émettre de l'énergie radiofréquence et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément au manuel d'instructions, peut provoquer des interférences lors des communications radio. Son utilisation en zone résidentielle est susceptible de générer des interférences radio. Dans ce cas, l'utilisateur devra prendre les mesures nécessaires pour les éliminer, ce à ses propres frais.

Pour rester conformes à la réglementation FCC, des câbles blindés doivent être utilisés sur cet équipement. L'utilisation d'un équipement non approuvé ou de câbles non blindés est susceptible d'entraîner des interférences avec la réception radio et TV.

Cet appareil est conforme à l'article 15 de la réglementation FCC. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes :

1. il ne peut pas provoquer d'interférences dangereuses, et
2. son utilisateur doit accepter toute interférence subie, même si elle est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Partie concernée : Xerox® Corporation

Adresse : 800 Phillips Road, Webster, NY 14580

Site Internet : <https://www.xerox.com/fr-fr/about/ehs>.

CANADA

Cet appareil numérique de classe A est conforme aux normes canadiennes ICES-003 et ICES-001.

Il est également conforme à la norme NMB-003 et NMB-001 du Canada.

Le présent appareil est conforme aux CNR (cahier des charges sur les normes radioélectriques) applicables aux appareils radio exempts de licence d'Industrie Canada. Son exploitation est soumise aux deux conditions suivantes :

1. il ne doit pas produire de brouillage, et
2. son utilisateur doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Le présent appareil est conforme aux CNR applicables aux appareils radio exempts de licence d'Industrie

Canada. Son exploitation est soumise aux deux conditions suivantes :

1. il ne doit pas produire de brouillage, et
2. son utilisateur doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

CONFORMITÉ DANS L'UNION EUROPÉENNE ET L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN



La marque CE apposée sur ce produit indique la conformité aux directives européennes en vigueur. Le texte intégral de la déclaration de conformité de l'UE est disponible à l'adresse www.xerox.com/environment_europe.

UNION EUROPÉENNE – ACCORD SUR LES APPAREILS DE TRAITEMENT D'IMAGES (LOT 4)

Xerox® a accepté des critères de conception pour l'efficacité énergétique et la performance environnementale des produits qui sont dans le champ d'application de la directive de l'Union européenne (UE) sur les produits liés à l'énergie, en particulier les appareils de traitement d'images (lot 4).

Les produits concernés sont les appareils ménagers et bureautiques qui répondent aux critères suivants :

- produits monochromes de formats standard avec une vitesse maximale inférieure à 66 images A4 par minute ;
- produits standard au format couleur dont la vitesse maximale est inférieure à 51 images A4 par minute.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES ÉLÉMENTS CI-APRÈS	CONSULTER
<ul style="list-style-type: none"> • La consommation électrique et durée d'activation • Les paramètres d'économie d'énergie par défaut 	<p>La <i>Documentation utilisateur</i> ou le <i>Guide de l'administrateur système</i></p> <p>www.xerox.com/IRIDESSEdocs</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les avantages environnementaux de l'impression recto verso • Les avantages de l'utilisation de grammages papier plus fins (60 g/m²) et la recyclabilité • La mise au rebut et le traitement de cartouches • La participation de Xerox aux initiatives de développement durable 	<p>www.xerox.com/environment ou www.xerox.com/environment_europe</p>
<p>L'avantage d'acheter des produits conformes ENERGY STAR®</p>	<p>www.energystar.gov</p>

ENERGY STAR



ENERGY STAR est un programme volontaire visant à promouvoir le développement et l'acquisition de modèles faisant preuve d'efficacité énergétique, qui aident à réduire l'impact environnemental. Des détails concernant le programme ENERGY STAR et les modèles homologués ENERGY STAR sont donnés sur le site Internet suivant : www.energystar.gov.

ENERGY STAR et le symbole ENERGY STAR sont des marques déposées aux États-Unis.

Le programme d'équipements d'impression et d'acquisition d'images ENERGY STAR est le fruit d'une collaboration entre les gouvernements des États-Unis, de l'Union européenne, du Japon et l'industrie des équipements de bureau, visant à promouvoir un rendement énergétique efficace des photocopieurs, des imprimantes, des télécopieurs, des imprimantes multifonctions, des ordinateurs personnels et des écrans. La réduction de la consommation d'énergie par ces produits permet de combattre le smog, les pluies acides et les changements climatiques à long terme grâce à la diminution des émissions résultant de la production d'électricité.

Pour plus d'informations sur l'énergie ou autres sujets connexes, accédez à :

- www.xerox.com/environment ou
- www.xerox.com/environment_europe

Consommation électrique et durée d'activation

La quantité d'électricité consommée par un périphérique dépend de son utilisation. Ce périphérique est conçu et configuré pour vous permettre de réduire votre consommation d'énergie.

Le mode Faible consommation est activé sur le périphérique afin de réduire la consommation d'énergie. Après la dernière impression, l'imprimante passe en mode Disponible. Sous ce mode, l'appareil peut à nouveau imprimer immédiatement. Si le périphérique reste inactif pendant une période déterminée, il se met en mode Faible consommation. Dans ce mode, seules les fonctions essentielles restent actives afin de réduire la consommation électrique. Après la sortie du mode Faible consommation, la première impression prend un peu plus de temps qu'en mode Prêt. Un tel délai est dû au fait que le système se réveille et est typique de la plupart des périphériques d'impression sur le marché.

Ce périphérique est conforme aux normes ENERGY STAR® définies dans le cadre du programme ENERGY STAR pour les équipements d'impression. L'appareil passe en mode Faible consommation après une minute.

Pour modifier les paramètres d'économie d'énergie, consulter la *Documentation utilisateur* à l'adresse www.xerox.com/IRIDESSEdocs. Pour plus d'informations, contacter l'administrateur système.

Pour en savoir plus sur la participation de Xerox à des initiatives de développement durable, consulter le site :

- www.xerox.com/environment ou
- www.xerox.com/environment_europe

Avantages environnementaux de l'impression recto verso

La plupart des imprimantes Xerox® disposent d'une fonctionnalité d'impression recto verso. Celle-ci permet d'imprimer automatiquement sur les deux faces du papier, contribuant ainsi à diminuer l'utilisation de ressources de valeur grâce à une consommation de papier réduite. L'accord sur les équipements de traitement d'images (lot 4) exige que sur les modèles de vitesses supérieures ou égales à 40 ppm en couleur ou 45 ppm en noir et blanc, la fonction recto verso soit activée lors de l'installation du pilote. Sur certains modèles Xerox à vitesses inférieures, les paramètres d'impression recto verso peuvent également être activés par défaut au moment de l'installation. L'utilisation de la fonction recto verso réduit l'impact environnemental du travail. Toutefois, s'il faut imprimer en recto, il est possible de changer les paramètres d'impression dans le pilote d'imprimante.

Types de papier

Ce produit peut être utilisé pour imprimer sur du papier recyclé et non recyclé, approuvé par un programme de préservation de l'environnement, conforme à la norme EN12281 ou autre norme de qualité similaire. Des papiers plus fins (60 g/m²), contenant moins de matériaux bruts et donc utilisant moins de ressources par impression, peuvent être utilisés pour certaines applications. Il est recommandé de vérifier si ce type de papier convient aux besoins en matière d'impression.

CONFORMITÉ DANS L'UNION ÉCONOMIQUE EURASIATIQUE



La marque EAC apposée sur ce produit indique la certification pour l'utilisation sur les marchés des États membres de l'Union douanière (Eurasie).

RÉGLEMENTATION ROHS EN TURQUIE

Conformément à l'article 7 (d), nous certifions par la présente la « conformité du système avec la réglementation EEE

EEE yönetmeliğine uygundur. » (Conformité avec la réglementation sur les EEE).

CONFORMITÉ À LA DIRECTIVE ROHS EN UKRAÏNE

Обладнання відповідає вимогам Технічного регламенту щодо обмеження використання деяких небезпечних речовин в електричному та електронному

обладнанні, затвердженого постановою Кабінету Міністрів України від 3 грудня 2008 № 1057

(L'équipement est conforme aux exigences du règlement technique, approuvé par la résolution du Cabinet du ministère ukrainien en date du 3 décembre 2008, en termes de restrictions de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.)

Réglementation relative à la copie

ÉTATS-UNIS

Selon la loi, le Congrès interdit la reproduction des objets ci-après dans certaines circonstances. Toute contravention est passible d'amende ou d'emprisonnement.

1. Obligations ou titres émanant du gouvernement des États-Unis, notamment :
 - Titres de créance
 - Devises de la banque nationale
 - Coupons de bons
 - Billets de banque de la Réserve fédérale
 - Silver Certificates (Certificats d'argent)
 - Gold Certificates (Certificats d'or)
 - Bons des États-Unis
 - Billets du Trésor
 - Billets de la Réserve fédérale
 - Petites coupures
 - Certificats de dépôt
 - Papier-monnaie
 - Bons et obligations de certaines agences du gouvernement, notamment la FHA, etc.
 - Bons. Les bons d'épargne américains peuvent être photocopiés uniquement à des fins publicitaires dans le cadre d'une campagne de vente de ces bons.
 - Timbres fiscaux. La copie de documents légaux portant un timbre fiscal oblitéré est autorisée dans la mesure où elle est effectuée à des fins légales.
 - Timbres postaux, oblitérés ou non. La reproduction de timbres postaux à des fins philatéliques est autorisée dans la mesure où elle s'effectue en noir et blanc et à un taux de réduction inférieure à 75 % ou d'agrandissement supérieur à 150 % des dimensions linéaires de l'original.
 - Mandats postaux
 - Effets, chèques ou traites tirés par ou sur des responsables autorisés des États-Unis.
 - Vignettes ou toute autre représentation d'une valeur déterminée, de quelque dénomination que ce soit, émise à la suite d'une loi adoptée par le Congrès.
 - Certificats d'indemnité des vétérans des deux guerres mondiales.
2. Obligations ou titres émanant d'un gouvernement étranger, d'une banque ou d'une entreprise étrangère.

3. Matériel sous copyright, sauf dans le cas où le propriétaire du copyright donne son autorisation et où la copie respecte les dispositions relatives à une utilisation loyale et aux droits de reproduction des bibliothèques de la loi sur les copyrights. De plus amples informations sur ces dispositions peuvent être obtenues auprès du Copyright Office, Library of Congress, Washington, D.C. 20559. Demander la circulaire R21.
4. Certificats de nationalité ou de naturalisation Les certificats de naturalisation étrangers peuvent être photocopiés.
5. Passeports Les passeports étrangers peuvent être photocopiés.
6. Documents d'immigration
7. Ordres d'incorporation
8. Documents d'induction au Selective Service portant l'une des informations suivantes relatives à la personne immatriculée :
 - Salaire ou revenus
 - Casier judiciaire
 - Condition physique ou mentale
 - Statut de personne à charge
 - Antécédents militaires
 - Exception : Les certificats de libération de l'armée et de la marine américaines peuvent être photocopiés.
9. Cartes d'identité, passes ou insignes portés par le personnel de l'armée, de la marine ou par les membres des divers départements fédéraux, notamment le FBI, le ministère des Finances, etc., sauf dans le cas où la reproduction est demandée par le chef d'un tel département ou bureau.

Cette liste est fournie à titre indicatif et ne se veut pas exhaustive. Aucune responsabilité ne peut être acceptée quant à son exhaustivité et son exactitude. En cas de doute, il est recommandé de s'adresser à un avocat.

De plus amples informations sur ces provisions peuvent être obtenues auprès du Copyright Office, Library of Congress, Washington, D.C. 20559. Demander la circulaire R21.

CANADA

Selon la loi, le Parlement interdit la reproduction des objets ci-après dans certaines circonstances. Toute contravention est passible d'amende ou d'emprisonnement :

- billets de banque ou papier-monnaie en vigueur ;
- obligations ou titres émis par un gouvernement ou une banque ;
- obligations ou bons du Trésor ;
- sceau du Canada ou d'une province, d'une autorité ou d'un organisme public au Canada, ou encore d'un tribunal ;
- proclamations, arrêts, réglementations, notifications ou avis (dans l'intention de faire croire qu'ils ont été imprimés par l'imprimeur de la Reine pour le Canada ou un imprimeur doté de droits équivalents pour une province) ;

- étiquettes, marques, cachets, emballages ou tout autre design, utilisés par ou pour le compte du gouvernement du Canada ou d'une province, du gouvernement d'un État autre que le Canada ou d'un ministère, conseil ou organisme créé par le gouvernement canadien ou une province ou encore, un gouvernement d'État autre que le Canada ;
- timbres fiscaux, qu'ils soient utilisés par le gouvernement du Canada ou une province ou encore, par le gouvernement d'un État autre que le Canada ;
- documents, registres ou archives conservés par des autorités publiques chargées de fournir des copies certifiées des documents susmentionnés, dans l'intention de faire croire que ces copies sont certifiées ;
- marques ou documents protégés par la loi sur les droits d'auteur, sans le consentement du propriétaire de la marque ou des droits.

Cette liste est fournie pour le côté pratique et pour offrir assistance, mais ne se veut pas exhaustive. Aucune responsabilité ne peut être acceptée quant à son exhaustivité et son exactitude. En cas de doute, il est recommandé de s'adresser à un avocat.

AUTRES PAYS

La reproduction de certains documents peut être illégale dans votre pays. La copie illégale de ces documents peut être sanctionnée par une amende ou une peine de prison.

- Billets de monnaie
- Billets de banque et chèques
- Bons ou titres émanant d'un gouvernement ou d'une banque
- Passeports et cartes d'identité
- Marques ou documents protégés par les lois sur les droits d'auteur, sans le consentement du propriétaire.
- Timbres postaux et autres titres négociables

Cette liste est fournie à titre indicatif et ne se veut pas exhaustive. Aucune responsabilité ne peut être acceptée quant à son exhaustivité et son exactitude. En cas de doute, il est recommandé de s'adresser à un conseiller juridique.

Certification de sécurité

Cet appareil est conforme aux normes de sécurité des produits IEC et EN certifiées par un laboratoire national d'essais réglementaires.

Fiches de données de sécurité

Des fiches de données de sécurité de votre imprimante sont disponibles aux adresses suivantes :

- Adresse Web : www.xerox.com/sds ou www.xerox.co.uk/sds_eu
- États-Unis et Canada : 1-800-ASK-XEROX (1-800-275-9376)
- Pour d'autres régions, envoyer une requête par courrier électronique à l'adresse EHS-Europe@xerox.com

Recyclage et mise au rebut

Ce chapitre contient :

Tous les pays	32
Amérique du Nord.....	33
Union européenne.....	34
Autres pays	35

Cette section fournit des informations sur le recyclage et la mise au rebut de votre presse de production.

Tous les pays

En cas de mise au rebut du produit Xerox, il faut noter que cette imprimante est susceptible de contenir du plomb, du mercure, du perchlorate et d'autres matériaux dont l'élimination peut être réglementée dans le cadre de mesures de protection de l'environnement. La présence de ces substances est parfaitement conforme aux réglementations mondiales en vigueur au moment de la commercialisation du produit. Pour plus d'informations sur le recyclage et la mise au rebut, contacter les autorités locales.

Matériau composé de perchlorate : ce produit peut inclure des composants contenant du perchlorate, notamment des batteries. Des précautions de manipulation peuvent s'appliquer. Pour plus d'informations, consulter www.dtsc.ca.gov/hazardouswaste/perchlorate.

RETRAIT DE LA BATTERIE

La batterie ne peut être remplacée que dans un centre d'entretien agréé par le fabricant.

Amérique du Nord

Xerox a mis en place un programme international de reprise et de réutilisation ou de recyclage des équipements. Pour savoir si ce produit Xerox® est inclus dans ce programme, prenez contact avec votre représentant Xerox (1-800-ASK-XEROX). Pour plus d'informations sur les programmes environnementaux de Xerox, consulter le site www.xerox.com/environment.

Pour plus d'informations sur le recyclage et la mise au rebut, contacter les autorités locales.

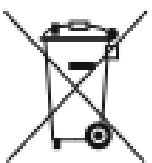
Union européenne



Ces symboles indiquent que ce produit ne doit pas être jeté avec les déchets ménagers, conformément à la directive relative aux déchets d'équipements électrique et électronique (DEEE) (2012/19/UE), à la directive sur les batteries (2006/66/CE) et à la législation nationale mettant en œuvre ces directives.



Si un symbole chimique est imprimé sous le symbole ci-dessus, conformément à la directive 2006/66/CE, cela indique qu'un métal lourd (Hg = Mercure, Cd = Cadmium, Pb = Plomb) est présent dans cette batterie ou cet accumulateur à une concentration supérieure à un seuil applicable spécifié dans la directive sur en question.



Certains équipements peuvent aussi bien être utilisés dans un environnement domestique que professionnel. Les particuliers de l'Union européenne peuvent rapporter gratuitement leurs appareils électriques et électroniques à des sites de traitement dédiés. Pour plus d'informations sur la collecte et le recyclage des anciens produits et des batteries usagées, contacter la municipalité, le service local de traitement de déchets ou le point de vente d'où provient l'équipement. Dans certains États membres, l'ancien équipement peut être remis sans frais au revendeur local lors de l'achat d'un équipement neuf. Pour plus d'informations, contacter le revendeur.

À l'attention des utilisateurs professionnels au sein de l'Union européenne : conformément à la législation européenne, tout équipement électrique et électronique en fin de vie et destiné au rebut doit être manipulé selon les procédures convenues. En cas de mise au rebut d'équipements électriques et électroniques, contacter le revendeur ou fournisseur, le revendeur local ou le représentant Xerox pour obtenir des informations sur la reprise en fin de vie avant la mise au rebut.

Une mauvaise manipulation de ce type de déchets peut avoir un impact potentiel sur l'environnement et la santé humaine en raison des substances potentiellement dangereuses qui sont généralement associées aux EEE. La coopération des utilisateurs à la mise au rebut adéquate de ce produit contribuera à l'utilisation efficace des ressources naturelles.

MISE AU REBUT EN DEHORS DE L'UNION EUROPÉENNE

Ces symboles ne sont valables qu'au sein de l'Union européenne. Si vous souhaitez vous débarrasser de votre équipement électrique et électronique, prenez contact avec votre revendeur ou fournisseur pour connaître la méthode adaptée de mise au rebut.

Autres pays

Pour plus d'informations sur la mise au rebut des déchets, contactez les autorités locales.

